CANDIDATS.

POUR MAIRE:

M. l'Editeur, — Veuillez annoncer que M. A. D. CROSSMAN, est candidat pour la place de Maire, à la prochaine élection, et sera soutenu par la

MASSE DES VOTANS.

Messrs les Editeurs de l'Abeille, — Veuillez annoncer que M. E. MONTÉGUT, le maire actuel, est candidat à cette même place pour la prochaine élection.

POUR RECORDER:

M. l'Editeur, — Veuillez annoncer que M. JOSEPH GENOIS est candidat pour la place de *Recorder* de la Première Municipalité, et qu'il sera soutenu par

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

MM. les Editeurs de l'Abeille, — Veuillez annoncer que M. A. VIAVANT, est candidat à la place de Recorder pour la Troisième Municipalité.

POUR JUGE-DE-PAIX:

Nous sommes autorisés à annoncer que M. MANUEL CRUZAT est candidat à la place de JUGE DE PAIX, dans la première municipalité.

M. l'Editeur, — Veuillez annoncer que M. GEORGE Y. BRIGHT, est candidat pour la place de juge de paix de la Seconde Municipalité.

M. l'Editeur. — Veuillez annoncer que M. O. P. JACKSON est candidat à la place de JUGE DE PAIX dans la première municipalité.

M. l'Editeur. — Veuillez annoncer que M. ADOLPHE MAZUREAU est candidat pour une place de Juge de Paix dans la Première Municipalité.

MM. les Editeurs. — Veuillez annoncer que M. LOUIS LAROQUE TURGEAU est candidat à une des places de Juge de Paix de la 1ère municipalité.

MM. les Editeurs. — Veuillez annoncer que M. ALPHONSE CANONGE est candidat à la place de juge de paix, dans la Troisième Municipalité.

Mr. l'EDITEUR. — Veuillez annoncer que WILLIAM ANDRY est candidat pour une place de juge de paix dans la Première Municipalité, et qu'il sera soutenu par

SES AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. JULES LAMBERT, comme candidat à la place de juge de paix, dans la Première Municipalité.

MM. les Editeurs de l'Abeille. — Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. JOSEPH MATHIEU MAUREAU, avocat, est candidat à une des places de juge de paix de la Première Municipalité, et qu'il recevra le vote unanime de

TOUS SES AMIS.

CONSEIL-GÉNÉRAL

CANDIDATS DE LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ.

GUSTAVE CRUZAT, FÉLIX MAXENT, THÉODORE ZACHARIE, LOUIS SURGI.

Le ticket suivant sera soutenu par la majorité des [illegible]

CONSEIL GÉNÉRAL, *Troisième Municipalité*.

MM. F. F. BARTHELEMY, L. S. HOLDEN, A. GUILLET, L. DUVIGNEAUD.

POUR ALDERMAN:

MM. les Editeurs, — Veuillez annoncer que M. ORRAN BYRD, est candidat comme *Alderman* pour représenter le premier district de la première municipalité, et qu'il sera soutenu par

NOMBRE DE VOTANS.

MM. les Editeurs, — Veuillez annoncer que M. LUCIEN HERMANN, alderman actuel, est candidat pour représenter de nouveau le premier district de la Première Municipalité.

MM. les Editeurs, — Veuillez annoncer que M. RICHARD HAGAN, alderman actuel, est candidat pour représenter de nouveau le premier district de la Première Municipalité.

MM. les Editeurs, — Veuillez annoncer que M. JACKSON DUPLESSIS, alderman actuel, est candidat pour représenter de nouveau le premier district de la Première Municipalité.

MM. les Editeurs. — Veuillez annoncer que M. P. SHIELDS, alderman actuel, est candidat pour représenter de nouveau le premier district de la première Municipalité.

Pour Aldermen, second district première Municipalité.

NICOLAS GUKLIE, EDOUARD FORSTALL.

M. l'Editeur. — Veuillez annoncer que M. P. DEVERGES sera soutenu comme candidat à la place d'Alderman, pour représenter au Conseil le troisième district de la Première Municipalité, par

UN GRAND NOMBRE D'ÉLECTEURS.

M. l'Editeur. — Veuillez annoncer M. J. L. FARRE comme candidat à la place d'Alderman du 3me District de la Première Municipalité.

MM. les Editeurs. — Veuillez annoncer le Dr. THOMAS comme candidat pour représenter le troisième district au Conseil de la première municipalité.

M. l'Editeur. — Veuillez annoncer M. AUGUSTE BRUSLÉ, comme candidat à la place d'Alderman du 3me District de la Première Municipalité.

M. l'Editeur. — Veuillez annoncer que M. F. CORREJOLLES est candidat comme Alderman du quatrième district de la Première Municipalité.

Nous sommes autorisés à annoncer M. LOUIS SERÉ comme candidat à la place d'Alderman pour le quatrième district de la Première Municipalité.

M. l'Editeur de l'Abeille, — Veuillez annoncer M. E. GIQUEL, comme candidat à la place d'Alderman, pour représenter le 4ème district de la première municipalité.

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

MM. les Editeurs. — Veuillez annoncer MM. EMILE WILTZ et ADOLPHE DUPRÉ, comme candidats pour représenter le cinquième district, première Municipalité, dans le Conseil de Ville.

Majorité.

M. l'Editeur. — Veuillez annoncer que M. J. BAROZAT, est candidat à la place d'Alderman pour représenter le 1er District au Conseil de la 3me Municipalité.

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

M. l'Editeur de l'Abeille. — Veuillez annoncer M. THEO. LIVAUDAIS, comme candidat à la place d'Alderman pour représenter le quatrième district de la troisième Municipalité.

Aux Editeurs de l'Abeille, — MM. Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. MANUEL ANDRY, est candidat pour la réélection à la place d'Aldermen pour représenter le troisième district au Conseil de la Troisième Municipalité, et qu'il sera soutenu par

SES NOMBREUX AMIS.

M. l'Editeur. — Veuillez annoncer dans votre estimable journal que le ticket ci-après sera soutenu pour aldermen de la 3me municipalité:

PREMIER DISTRICT

FERGUS GARDERE

J. A. BONNEVAL

DEUXIÈME DISTRICT

JOHN SHELTER CALDWELL

TROISIÈME DISTRICT

ALBERT PIERNAS, Jr.

F. S. WILTZ

QUATRIÈME DISTRICT

GEO. MAHÉ

POUR GREFFIER:

Nous sommes autorisés à annoncer que M. ARMAND GUYOL est candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par

SES NOMBREUX AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. A. C. BIENVENU est candidat pour la place de greffier de la Cour de District No. trois, du 1er district judiciaire.

M. l'EDITEUR. — Veuillez m'annoncer comme candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District qui doivent être créées par la législature actuelle.

SAMPSON BLOSSMAN.

MM. les Editeurs. — Veuillez annoncer dans votre journal que JOHN WATKINS Esq., est candidat pour greffier d'une des Cours de District qui seront organisées pour cette ville. DES AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. RENÉ H. BRUNET comme candidat pour la place de Greffier de l'une des cours de district qui seront créées par la Législature.

M. l'Editeur. — Permettez-nous, par l'intermédiaire de votre journal, de recommander au peuple de la Nouvelle-Orléans comme digne de son suffrage, M. MARTIN DURALDE, notre ancien concitoyen, pour remplir la place de greffier de l'une des Cours de District.

PLUSIEURS VOTANS.

M. WILLARD se présente comme candidat à la place de *Greffier* de la Cour de District No. 2 du premier district judiciaire, à la prochaine élection.

A MM. les Editeurs de l'Abeille. — Veuillez annoncer que M. LOUIS J. COIRON est candidat pour la place de GREFFIER dans une des Cours de District, selon qu'elles seront organisées d'après la nouvelle Constitution, et qu'il sera soutenu par SES NOMBREUX AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. RIVIÈRE GARDÈRE est candidat pour une place de greffier dans une des Cours de District.

Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*, voudront bien annoncer dans leur journal, W. A. NOTT, comme candidat pour la place de Greffier d'une des Cours de District.

MM. les Editeurs. — Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. ROSEMOND DE ARMAS est candidat à la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et qu'il aura le vote de

TOUS SES AMIS.

MM. les Editeurs, — Veuillez annoncer dans votre journal, qu'ALFRED ROUSSEAU est candidat pour la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par

NOMBRE D'AMIS.

Messrs les Editeurs, — Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. HENRY PEYCHAUD sera soutenu comme candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District, PAR SES NOMBREUX AMIS.

MM. les Editeurs: — Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. A. DREUX est candidat à la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et sera soutenu par

SES NOMBREUX AMIS.

Messieurs les Editeurs, — Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. PIERRE MONTREUIL BERTIN sera soutenu comme candidat à la place de greffier d'une des Cours de District [illegible]

[illegible] nouvelle Constitution [illegible]

SES NOMBREUX AMIS.

MM. les Editeurs, — Veuillez annoncer que M. AUGUSTE DOUCE, est candidat comme Greffier de l'une des Cours de District, à la prochaine élection.

MARCHANDISES.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Meguntícook, du Havre, ainsi que par différens navires venus de divers ports des Etats-Unis, les articles suivans qu'il offre à vendre à des prix excessivement modérés pour du COMPTANT:

Mérinos noir uni triple chaine, pour redingottes,
Mérinos noir façonné, dernier genre pour pantalons,
Piqué blanc, dito en couleur, qualités assorties,
Jaconnat imprimé nouveaux dessins,
Balzorine, Organdi, Palmiriennes, et tissu Marquise,
Mouchoirs batiste unis, dito avec ourlet à jours,
Mouchoirs batiste brodés garnis en valenciennes, mouchoirs chollet; parapluies pour hommes, et demi para pluies pour dames; bas de soie, noirs; dito filoselle;
Gants soie, noirs, dito filoselle; dito filet,
Mitaines filet, noires et blanches; crêpe noir et blanc,
Echarpes barège, noires, dito en mousseline laine,
Voiles barège, noirs et verts,
Voilettes, dentelle France et Bruxelles noires et blanches
Dessins ou guinghams, français et écossais,
Bretagne, platilles, toile d'Irlande, Toile de Paris et en toute, toile à drap de 6/4 et 12/4, et russie blanche.
Indienne Merimack bleu indigo.
Dito fond blanc pour le printemps,
Mousseline suisse unie, dito à carreaux,
Mousseline brodée au tambour et aux crochets, pour rideaux, brindi à moustiquaire, uni et à carreaux,
Pitre de Manille, pour jupes; crinoline en pièces pour jupes, jupes crinoline, toutes faites de 5 lés,
Damiers à carreaux rouges et bleus pour rideaux,
Barège noir et vert en pièce, barège imprimé pour robes
Perkale blanche depuis $1 25 la pièce jusqu'à $4,
Perkale à doublure en couleurs assorties,
Lasting ou prunelle noirs et en couleurs,
Services de table, damassés et unis, serviettes blanches et grises, ouvrés de Russie, dito œil de perdrix,
Imitation mouchoirs madras, mousseline laine, noire en 2/3 et en 5/4, étamine et alpaca noir;
Coutil fil blanc, dito en couleur; toile grise, et coutil gris, pommade et crème de Perse.

Ainsi qu'une infinité d'articles trop longs à détailler.

16 mars D. B. MACARTY, 238 Bourbon

LE soussigné, informe respectueusement les Dames qu'il a reçu par le dernier navire du Hâvre, un magnifique choix d'articles de printemps, tels que:

Mousselines à grands carreaux, couleurs, la robe,	$3
" " ombrées, "	3 50
Organdis gazés, "	4 50
Mousseline brodée, plumetis, couleurs "	4 50
" " blanches, "	4 50
" Jacard extra-riche, "	6
" blanches 4/4 do fine, la yarde	70

Robe de bal, mousseline claire brodée la robe, brodées blanches, de $12 à 55,
Echarpes mousseline brodée, très riche, 9
Chales garnis dentelle fil,
Voiles dentelle, blancs et noirs, de $8 à 20,
Mouchoirs batiste fil, unis, à vignettes, à ourlets, à rivières, brodés, garnis de valencienne de 1 à 35,
Bonnets batiste pour enfans, de $3 à 15.
Très grand choix de cols pour Dames et enfans, de 50 cents à $15.
Chales et écharpes, crêpe de Chine, brodés et unis, blancs et noirs, rubans satin et taffetas de toutes couleurs du No 1 à 12.
Bas de fil extra fins, dito soie, unis et brodés, blancs et noirs, chapeaux de paille Albert, brodés paille,
Chapeaux paille d'Italie, unis et à jours, forme Pamela,
Chapeaux de soie pour Dames, à $3 50.
Très belles cravattes, écharpes soie pour hommes, à $2
Do. carrées, de 75 cts à $2 50.
Poult de soie noir, à 90c la yard,
Crêpe Lisle et crêpe, à 65c do.
Eventails plumes, peintes, do en papier, très riches de 25c à $10, do en moiré blanche, brodés argent, sur nacre, à $13.
Un bel assortiment de barège de $4 à 10. les robes; Jupons en crinoline, en cinq lais de 43 centimètres, longs de 95 à 110, centimètres, à $3.

Dans l'impossibilité d'énumérer tous les articles en magasin, le soussigné donne avis que désirant restreindre le chiffre de ses affaires, il vendra toutes ses marchandises à des prix très bas ET FIXES. Malgré la grande réduction dans ses prix, les personnes qui l'honoreront de leur confiance, et dont les noms sont sur ses livres, jouiront des mêmes conditions que d'habitude.

R. D. FANIS, 146, rue Royale.

AUX MARCHANDS — 200 sixaines poudre garantie très franche par paquets de 24 à 60 cents. 7 fev

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

C. YALE, Jr.

No. 13, RUE DE CHARTRES, Nouvelle Orléans.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages, un grand et complet assortiment de marchandises de PRINTEMPS, aux quelles il invite l'attention particulière des Marchands de cette ville et de la campagne.

Son assortiment consiste en partie des articles suivants:
Jaconat et Organdis français.
Barège nouveau genre, Balzorines et Gingas.
Robes brodées pour bal, en Tarlitane et Mousseline suisse.
Soieries et Satin riche pour robes, pour Chapeaux et Florence en couleur.
Gros de suisse noir, et noir bleu, soie d'Italie.
Toiles d'Irlande, toiles à draps, nappes et serviettes damassées.
RUBANS POUR CHAPEAUX ET BONNETS, TAFFETAS ET SATIN, un assortiment complet.
Crêpe et crêpe lisse, noir et couleur.
Barège vert, et voiles de différents genres.
BOMBAZINES ET ALPACAS.
Aussi un grand assortiment de MARCHANDISES BLANCHES, DENTELLES, TOILES, BRODERIES, &c. &c., aussi un complet assortiment d'articles pour MODISTES, CHAPEAUX ET PAILLE DE TOUT GENRE.
Fleurs artificielles, FRANÇAISES ET AMÉRICAINES.
Tient aussi constamment en vente, GANTS ET MITAINES de toute espèce, et qualité.
Bas de laine, fil bord, coton et soie.
Jupons blanc, rayé et façonné.
[illegible] ET CRAVATTES [illegible], et une grande variété de marchandises, tenu dans ce genre.

C. Y. Jr. recevra par chaque navires, de nouvelles marchandises de saison, achetées aux ENCANS DE NEW-YORK. 4 fev

A VENDRE à des prix réduits pour clore diverses consignations

2 caisses étoffe à moustiquaires blanche et à carreaux, 10 yardes à la pièce; 4 balles do uni et écrue; 4 caisses Britannias ayant droit au drawback, 4 caisses fil à coudre pour tailleurs, patente; 6 caisses batons fil, ayant droit au drawback; 4 caisses toile à drap 5/4, 6/4, 10/4 et 12/4; 9 caisses mousseline blanche assortie; 1 caisse cols brodés; 2 caisses linge de table en fil; 5 caisses mouchoirs de batiste; 2 caisses mouchoirs madras; 5 caisses coutil uni et de fantaisie, à vendre par SMITH BRYAN, 9 mars 20, Douane.

HUILE — 20 barils huile de Tanneurs, 15 do huile de blanc de baleine, d'hiver épurée, à vendre par

9 mars SMITH BRYAN, 20, Douane

F. & J. LACOSTE, 105, Royale,

OFFRENT à vendre en débarquement des navires Queen Victoria et Leonidas, venant du Havre. — Un assortiment de marchandises de saison telles que jaconats imprimés et chinés, haute nouveauté, batiste d'Écosse, nouveaux dessins, soieries petite et grande largeur, [illegible] écharpes et mantilles, mousseline de laine noire, guingamp rayé et à carreaux, cols brodés de toutes qualités, [illegible] brodés, gants de [illegible], bas de fil, [illegible] mouchoirs batiste, [illegible] pieces, &c. &c., voilettes blanches et noires, dentelles blanches noires et valenciennes; gants en soie noire et en couleurs, en coton, en fil, [illegible] gants et mitaines en fil; chales en barège, [illegible] en soie, gros grains et fichus, do; cravates en batiste et jaconats, haute nouveauté, en soie façonnée, satin, taffetas &c., rubans en satin et en taffetas, divers numéros; parfumeries supérieures, telles que savons odorans, crème de savons à la rose, eau athénienne, pommades superfines, hygiénique en pots de porcelaine, élixir dentifrique, huile macassar, extraits d'odeurs, extraits, eau de Cologne, de fleurs d'oranger et de lavande, crème de Perse, poudre à poudrer et un assortiment complet de parfumeries ordinaires. Toujours en main: Un assortiment de bretelles, bourses, boutons nacre, en os, jais, soie, crinoline, en fil pelés et à grilles, boutons doubles pour chemises de toutes façons, bas en soie noire et en coton, gris, noirs et blancs, rubans de fil de tous numéros, lacet blanc et noir, chemises françaises en toile et en percale, chaussettes en fil et en coton, agrafes, épingles, aiguilles, fil français, gilets en flanelle tricotée, caleçons et bonnets en coton blanc.

Aussi. — Pour modistes: rubans pour chapeaux, [illegible] soie, parure, collettes et paille. 9 mars

REÇU par le navire Wabash, de New York, et à vendre à bas prix
Drap d'été noir, extra fin; Bretagne;
Mousseline Suisse unie;
do do damassée pour rideaux;
Serges soie, noires;
Rubans soie, à franges pour chapeaux;
do taffetas et satin, noirs, No. 1/4 à 12.
Echarpes barrèges, blanches et couleurs assorties;
Coutil fil blanc, uni, belle qualité;
Indienne, dessins nouveaux; Cotonnade à pantalons;
Gants en coton, noirs, blancs et couleur, pour homme et femme; Bas coton bleus, bas prix;
Chemises tricotées, blanches et unies
Agrafes et aiguilles de Warren;
Un assortiment de bourse en soie;
Dentelle soie noire riche; do coton noire;
Arabiasfils, fantaisie pour vestes;
500 pièces brin fil 4/4;
500 do do coton 4/4, 9 yards.
5 mars DUFOUR, DURAND & Co. 35, Chartres

ASSORTIMENT DE PRINTEMPS

LOISON & SILVESTRE viennent de recevoir par les navires Jessore, Alberts et Sultana, un assortiment de marchandises américaines, françaises et anglaises, très convenables pour la saison, tels que: mérinos façonné pour pantalons, mérinos 20 chaînes pour habits, coutil anglais blanc, pur fil, foulards assortis de grandeur et qualité, cravates gros du Rhin et italiennes, cravates à coulants fantaisie pour l'été, cravates jaconat et soie, légère, bretelles américaines et françaises, bretelles anglaises, coton, tricot blanc et soie, blanche, chemises de peau coton blanc et écru, extra fines, chemises de peau, soie, mérinos et flanelle, caleçons coton blanc, soie, flanelle et mérinos, caleçons toile et coton écru, extra fins, gants fil d'Ecosse et filecru, gants soie, épais, noirs, écrus et couleurs, chaussettes coton écru, blanc et bleu, chaussettes extra fines à coins de soie, chaussettes pour enfans, coton écru, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, chaussettes extra fines, angola, coton et laine, chemises blanches devants en toile, ordinaires et mode, chemises de couleur, françaises et américaines, chemises toile et devants en toile, fines et extra fines, chemises jingas pur fil, parapluies de coton, montés, en rottin et baleine, bâtons pur fil 180 et 240, soie à coudre par demi livres, chaussettes fil blanc et écru, bonnets soie, pour la nuit, à vendre par LOISON & SILVESTRE,

2 mars 36 Chartres

Marchandises Sèches.

FETTER & BOYD,

No. 70, RUE GRAVIER,

VIENNENT de recevoir un très grand et élégant assortiment de MARCHANDISES DE PRINTEMPS, d'un nouveau goût, telles que

Linons, jaconat de fantaisie, mousseline imprimée, balzorine, guingham-mousseline, barège noir et de fantaisie, indiennes et calicos d'un nouveau style, cotonnade bleue, à carreaux et imitation ginga, drilling, demims, craukies, étoffes rayées à chemises, ginga à tablier, coutil bleu, linon à moustiquaire, draperies, toile et coton à draps, essuie-mains, serviettes, nappes damassées, tapis de table, diapré œil de perdrix, osnaburgs, lowells, drils en coton écru, drill blanc, toile à draps et à chemises, écrue et blanche, 3/4 et 12/4, Stripes Choctaw et Georgia, batiste en couleur, bas et mitaines, gants, mouchoirs soie de fantaisie, cravates, bretelles, chemises en soie et mérinos, chaussettes en coton, dentelle, entre-deux, rubans, soie à coudre, boutons, coutil à matelas, bobinet pour moustiquaires, casimir, draps, jeans du Kentucky, épingles, fil, coton en bobines, mouchoirs pour Indiens et à nègres, mouchoirs soie et batiste, mélanges mexicains, diapré de Russie, etc. etc.

Le tout offert en vente à très bon marché pour du comptant, ou de bons billets. 17 mars

AVIS. — Conformément à un avis donné par les commissaires, une élection des directeurs de la Compagnie du Chemin à Coulisses du Golfe du Mexique a eu lieu le 3 mars 1846, au bureau de M. A. Gordon, rue Bienville No 52, et les personnes dont les noms suivent ont été dûment élues pour servir durant l'année prochaine:

A. GORDON, G. MUSSON,
P. CONREY, Jr., Wm MURE,
E. MILLAUDON,

Et à une assemblée des Directeurs de ladite compagnie du chemin à coulisses du Golfe du Mexique, tenue le 5 mars 1846, au bureau de A. Gordon, les personnes dont les noms suivent ont été choisies pour remplir les fonctions ci-après, savoir:

MM. P. CONREY Jr., président pro-temp.
G. MUSSON, Contrôleur.
J. W. SMITH, Ingénieur en chef.
H. TURNER, Surintendant.

2649 actions ont déjà été prises, et on se propose de clore les livres aussitôt que l'on en aura placé 3000.

Les actionnaires sont informés, conformément à la section 6me de la charte de cette Compagnie, qu'en vertu d'une résolution du conseil des directeurs, ils sont appelés à faire le 6 avril prochain, entre les mains de M. G. Musson, contrôleur, un second paiement de trois piastres par action.

Nlle Orléans, 5 mars 1846. 10mars—1 m 3 p s

La meilleure occasion d'acquérir la Langue Anglaise.

UN COURS de langue Anglaise, d'après le *Système Oral*, est ouvert par M. EUGENE ESDRA, rue Condé, No. 123, (maison neuve), entre la rue de l'Hôpital et la rue du Quartier. Les personnes qui désireraient le suivre et apprendre facilement à parler et à écrire l'Anglais, y seront [illegible].

Les [illegible] heure à deux heures [illegible]

Les [illegible]

[illegible]

VENTE JUDICIAIRE.

[illegible] DE LA LOUISIANE — Paroisse de Plaquemines — Cour des Preuves — Succession de Charles Bo[illegible]

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Plaquemines, rendu le 23 du présent mois, il sera offert en vente publique, samedi, le quatre avril 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, l'habitation, les esclaves et les actions de banque, dépendant de la succession de Charles Bernardo Dubau, décédé en cette paroisse.

Une portion de Terre ou Habitation, située en la paroisse de Plaquemines, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ vingt-quatre milles au-dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant la dite habitation vingt quatre arpents vingt quatre toises, trois pieds, six pouces de face au dit fleuve, desquels vingt arpents ont une profondeur de quatre vingts arpents, et le reste ayant une profondeur de quarante arpents, conformément à un plan de la dite habitation, dressé par Louis Bringier, arpenteur, le 15 avril 1830, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public à la Nouvelle-Orléans, au livre numéro 43. La dite habitation connue sous le nom de POINTE A ROBIN, est bornée dans la partie supérieure par l'habitation de Nicolas Verbois, et dans la partie inférieure par la terre de Pierre Bertrand; ensemble avec deux maisons de maître, en briques, une sucrerie en briques avec purgerie, cabanes à nègres, magasin, écurie, étables et autres bâtisses et améliorations qui sont dessus et qui y appartiennent sans exception, ni réserve.

Trente-six Esclaves attachés et employés sur la dite habitation dont les noms et les âges suivent, savoir:

1o. Juillet, commandeur, 40 ans; 2, Charles 30 ans; 3, Harry 38 ans; 4, Cla'borne 34 ans; 5, Barnett 34 ans; 6, Sam 37 ans; 7, Wilson 26 ans; 8, William 31 ans; 9, Lodgey 31 ans; 10, Watt 35 ans; 11, Amsey 44 ans; 12, André 19 ans; 13, Nancy 38 ans; 14, Mary 50 ans; 15, Jenny 22 ans; 16, Thenia 38 ans; 17, Fanny 28 ans; 18, Helene 26 ans; 19, Lucy 29 ans; 20, Marianne 31 ans; 21, Jeanne 25 ans; 22, Emilie 27 ans; 23, Esther 22 ans; 24, William 11 ans; 25, Noël 11 ans; 26, Dity 11 ans; 27, Dauphine 10 ans; 28, Eliza 9 ans; 29, Sophie 8 ans; 30, Jenny 6 ans; 31, Euphrosine 5 ans; 32, Jules 4 ans; 33, Laurent 2 ans; 34, Sam un an; 35, Manuel un an; 36, Esther un mois.

Et les animaux suivans, savoir: 6 chevaux américains; deux juments américaines; six paires de bœufs; un taureau; six vaches laitières et leurs veaux; sept vaches; sept veaux; quatre génisses; trois jumens créoles et trois mulets.

Un lot d'instrumens aratoires pour la culture de la dite habitation.

Et quatre cent quatre vingt dix huit actions du fonds capital de la Banque des Citoyens, assurés par hypothèque sur la dite habitation et les esclaves sus-nommés.

Et au même lieu, en vertu du dit ordre de Cour, et pour compte de la dite succession, il sera offert en vente publique, deux Esclaves qui ne sont pas attachés à la dite habitation, savoir:

John alias Congers, âgé de 25 ans, et Warrick alias Henry, âgé de 32 ans.

Conditions: — L'habitation ci-dessus décrite avec les esclaves ci-dessus nommés et y attachés, ainsi que les bestiaux et instrumens aratoires servant à la culture de la dite habitation et le tout plus amplement détaillé dans l'inventaire pris par le juge soussigné, ex-officio notaire pour cette paroisse, le 16 février 1846, (copie de laquelle sera exhibée le jour de la vente); ensemble avec les quatre cent quatre vingt dix huit actions dans le fonds capital de la Banque des Citoyens, seront vendus en un seul lot, en bloc, un cinquième comptant et la balance payable en quatre paiements égaux, échéant à un, deux, trois et quatre ans, en billets endossés à satisfaction, le paiement desquels billets sera garanti par une hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Et les deux esclaves, John alias Congers, et Warrick alias Henry, pour être vendus sous les conditions suivantes, savoir: Un quart comptant, et la balance payable en deux paiements égaux à un et deux ans, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque sur les dits esclaves jusqu'à parfait paiement. Les esclaves seront exhibés au moment de la vente. La dite vente sera faite sous la direction de M. Eugène Rocheteau, exécuteur testamentaire.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Philippe Lacoste, notaire à la Nouvelle-Orléans.

Paroisse Plaquemines, le 23 février 1846.

CHARLES DUTILLET, juge.

25 fev—

VENTE JUDICIAIRE.

ETAT DE LA LOUISIANE — Paroisse de Plaquemines — Cour des Preuves — En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de ladite paroisse, en date du 23 du présent mois, rendu sur la pétition de Madame Melasie Buras, épouse d'Isidore Barrois, et de son dit mari, assistée et autorisée homologuant les délibérations de l'assemblée de famille de ladite Mélasie Buras, mineure émancipée par son mariage avec ledit Isidore Barrois, pour la vente de la propriété ci-après décrite, j'offrirai en vente publique, mercredi le 1er. avril 1846, à midi, à la salle de Bal de M. Pierre Hingle, à la Pointe à la Hache, en cette paroisse, la propriété suivante savoir:

La moitié indivise d'une terre située en cette paroisse, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ quinze lieues au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant quatre acres de face audit fleuve, sur quarante arpens de profondeur, bornée dans la partie supérieure par la terre de la veuve Joseph Martin et dans la partie inférieure par celle de Maximilien Martin (l'autre moitié indivise appartenant à Nicolas et Norbert Martin) ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus et qui y appartiennent.

Conditions: — Un tiers comptant, un tiers à un an et un tiers à deux ans de crédit, en billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement; et en cas de non paiement à échéance, alors et en ce cas lesdits billets porteront intérêt à raison de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement, sans que cette clause néanmoins ne puisse retarder le paiement desdits billets.

L'acte de vente sera passé pardevant le juge de cette paroisse, ex-officio notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Paroisse de Plaquemines, le 23 février 1846.

25 fev— CHARLES DUTILLET, juge.

Succession de Patrick McManus.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

SAMEDI, vingt-huit mars 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du neuf février 1846 et signé le quatorze février 1846; il sera vendu pour le compte de la succession de Patrick McManus et à la folle enchère de Charles Hadley;

ROSE, négresse âgée d'environ trente-deux ans et son fils GEORGE PARDON JONES, jeune mulâtre âgé d'environ six ans.

Conditions: L'esclave Rose et son enfant, au comptant, avec la clause expresse que le mulâtre George sera émancipé à l'âge de vingt-un ans, aux frais de l'acquéreur, et le dit acquéreur ne pourra en aucune manière, faire sortir de l'Etat le dit *status liber*.

25 fev—3 en 3d W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments

Dans l'affaire du mineur José Isabel Ruiz.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

SAMEDI vingt-huit mars 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 21 février 1846, il sera vendu pour le compte du mineur José Isabel Ruiz, et aussi pour le compte de John Culbertson, afin d'effectuer un partage, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de Terre situé dans la troisième municipalité, faisant face à la rue des Champs Elysées, entre les rues Grande-Hommes et Craps, mesurant 30 pieds de face à la première rue, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les améliorations qui sont dessus.

Conditions: — Pour la portion du mineur, un quart comptant, et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque. — Pour la portion de M. J. Culbertson — Comptant.

25 fev—3 W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments

COMESTIBLES, VINS.

DIVERS — 16 barriques huile de blanc de baleine d'hiver, épurée; 500 tambours figues de Smyrne; 5 tierçons huile de baleine épurée; 200 douzaines seaux peints; 500 onces quinine; 20 surons indigo Carracas, 1ère qualité; 100 barils sel d'Epsom raffiné de Baltimore; 50 barillets salpêtre raffiné; 10 barriques garance allemande, 200 douz. gobelets Nouvelle Angleterre; 50 quarts vin d'Oporto, véritable, 50 dito vin de Madère et de Marseille, à vendre par

W. F. VREDENBURGH & Co.

4 mars 90 Vieille Levée

LIQUEURS — Le soussigné a reçu par les derniers arrivages et a en magasin

50 barils brandy du Nord, 50 do genièvre marque double ancre, 25 do genièvre de Rock Spring, 100 do eau de peche supérieure, de Baltimore, 20 barils vieux whiskey de Monongahela, 20 do whiskey de Feigle, 12 do vieux whiskey Bourbon; 10 barils huile pour lampes, à vendre par

9 fev SMITH BRYAN, 20 Douane

A VENDRE par le soussigné les articles suivants

50	Barriques de vin rouge,	de		St-Julien;
35	do	do	de	St-Emilion,
20	do	do	de	St-Estèphe
30	do	do	de	Margaux;
30	demi barriques do	do	de	Pauillac;
20	do	do	de	Margaux;
50	do	de vin blanc,	de	Haut Sauterne;
200	Caisses de 12 bouteilles de vin rouge,			Médoc,
40	do	do	do	Margaux;
25	do	do	de vin blanc, de	H-Sauterne;
25	do de 24 demi bouteilles,	de		do
6	Futailles Eau de Vie de Cognac fine Champagne très vieille;			
20	Caisses Cerises à l'Eau-de-Vie;			
50	Paniers d'huile d'Olives;			
10	Caisses prunes à l'Eau-de-Vie;			
50	Balles de bouchons, diverses qualités;			
5	Futailles fil à voile en petites pelotes;			
10	Caisses de 48 demi boîtes Sardines à l'huile;			
50	Paniers de 100 chaque, bouteilles vides &c.			

14 fev EDOUARD LARRONDE, 85, rue St-Louis

EN magasin et à vendre par le soussigné: — 2800 caisses vin de diverses marques, 1300 caisses de 24 demi bouteilles dans chaque, 980 caisses vin blanc en grandes et demi-bouteilles,

S. V. BARRETT,

9 mars 28, Vieille Levée et 21 Gravier

EN magasin et à vendre par le soussigné: — 125 caisses kirsch 1ère qualité, 100 caisses absinthe suisse (Sauvageol & Brunelon) 25 caisses vieux Madère, 24 demi bouteilles à la caisse; 50 caisses Curaçao de Hollande, 40 caisses Maraschino de Zara; 250 caisses muscat de Frontignan, 200 paniers huile de Plagniol en grandes bouteilles de 24 onces et demi bouteilles, 150 paniers huile de Bordeaux, grandes bouteilles; 300 caisses liqueurs.

9 mars S V BARRETT, 28 Vieille Levée et 21, Gravier

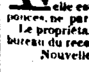

DETENU à la geôle de police de la municipalité No. 3, depuis le 17 du courant, une mulâtresse nommée LOUISE, se disant appartenir à M. Grabbe, demeurant dans la 1ère municipalité, elle est âgée de 18 à 20 ans, taille de 4 pieds 11 pouces, ne parlant que le français.

Le propriétaire est requis de réclamer ladite esclave au bureau du recorder, en se conformant à la loi.

Nouvelle Orléans, le 22 mars 1846.

M. HERNANDEZ,

23 mars—10 2nd. lieutenant et geôlier

AUX PLANTEURS SUCRIERS.

ECONOMIE DANS LA CONSOMMATION DU BOIS.

APOLINAIRE PERRAULT a l'honneur d'informer messieurs les PLANTEURS SUCRIERS, qu'il possède depuis peu UN PLAN INFAILLIBLE pour la cuisson du sucre et l'ECONOMIE DANS LA CONSOMMATION DU BOIS. Il est tellement persuadé de la réussite, qu'il s'engagerait à fixer la quantité de bois que ses équipages pourront brûler dans un espace de **24** heures, quantité proportionnée à une corde et trois quarts par boucaut pour des cannes arrivées à maturité. Par ce moyen, les équipages à quatre chaudières pourront faire de **7 à 9** milliers de sucre par **24** heures. Il donne en outre l'assurance que les équipages faits d'après ce plan pourront permettre de faire **trois cents boucauts** sans qu'il soit besoin d'en retirer les cendres. Les planteurs qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent d'autant plus se reposer sur ce qu'il avance, qu'il s'engagera à n'exiger le prix de son salaire que lorsque l'ouvrage sera éprouvé et accepté, s'engageant en même temps à le réparer après la roulaison, s'il en était besoin. Le prix des chaudières est de **$40** et celui des cheminées de **$50**.

S'adresser à M. J. LAROSE, rue de la Vieille Levée No. 71 — A M. F. DAUNOY, rue d'Orléans No. 103 — A Mr. FLOWER, rue Natchez No. 37; et à M. OSBORNE, paroisse Jefferson, chemin de Barataria. 22 déc—6m

GRANDE ECONOMIE DANS LE BOIS POUR LES HABITANS SUCRIERS.

NELSON FOUCHÉ a l'honneur d'informer ses anciennes pratiques et Messrs. les Habitans sucriers en général, qu'il possède depuis peu un plan immanquable dans la rapidité de la cuisson du sucre et l'économie du bois. Il est tellement persuadé de la réussite qu'il s'engagerait à fixer la quantité de sucre que ses équipages pourraient faire dans 24 heures; et l'économie du bois est si grande que dès la première roulaison l'habitant gagnera plus que la façon de l'équipage. Ceux de ces Messieurs qui voudraient le faire travailler sont à même de se persuader de ce qu'il avance en se rendant, cette roulaison même, chez Messrs. les Habitans sucriers où il a monté, et voir marcher leurs équipages. Il engage ceux de ces Messieurs qui seraient à court de bois de se référer à M. Arnaud Lanaux, paroisse Plaquemines, chez lequel il a disposé un équipage pour brûler du charbon. M. Lanaux y trouve un grand avantage; il ne brûle qu'une corde de bois et quelques barils de charbon par chaque boucaut de sucre. Cet équipage lui fait 8 et 10 boucauts par 24 heures.

Les proportions dans un équipage étant un point très important, il prie instamment Messrs. les Habitans sucriers, qui auraient l'intention de contracter avec lui de vouloir bien se rapporter à lui pour les dimensions des chaudières.

Le prix de ses équipages n'est que de $5 par chaudière et $25 pour les cheminées. Les équipages qu'il a montés peuvent témoigner de la solidité de son ouvrage.

Mart REFERENCES:

MM. J. Am[illegible], 39, rue du Camp.
Jos. Merle, rue Tchoupitoulas.
John Thibaut, 99, rue de la Vieille Levée.
Cordeviolle & Lacroix, 93, rue de Chartres.

MM. D. Bo[illegible], paroisse Iberville.
Ed. McCall, Ascension.
J. B. [illegible]
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Gilbert S. Hawkins vs. J. Breedlove.

EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable A. Walker, juge commis de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le huit avril 1846, à midi, dans la rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur à un certain procès, No. 7,[illegible], du docket de la Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, intitulé J. F. Breedlove vs. Theo. McCaleb, dans lequel, jugement a été rendu pour la somme de $618. 07 avec intérêts et frais. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant. C. CLAIBORNE,

26 mars—3 Marshal

J. F. Pépin vs. Veuve Decaux

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable T. W. Collins, juge président Senr. de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 27 avril 1846, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale,

Tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse à 640 acres de terre, situés dans l'Etat du Texas, achetés par la dite défenderesse d'Alexandre Joost, par acte passé devant C. Boudousquié, notaire public, le 2 mai 1843, dont 320 acres de terre ont été concédés à George H. Burnet, en vertu d'un "land warrant" No. 898, donné par Bernard E. Bec, secrétaire de la guerre, le 5 décembre 1837, et les autres 320 acres forment une partie de la concession de John Adams, comme son *head right*, lesquelles portions de terre ont été dûment transférées au dit A. Joost, vendeur à la dite dame Decaux. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

26 mars—3en30j C. CLAIBORNE, marshal.

Evelina Hopkins, épouse de Orran Byrd vs. James Hopkins.

COUR DES PREUVES — No. 1,743 — En vertu d'un alias ordre de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi treize avril 1846, à midi

L'esclave GEORGE, mulâtre âgé d'environ 17 ans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — comptant. D. AUGUSTIN,

11 mars Shérif de la paroisse d'Orléans

Evelina Hopkins, épouse de Orran Byrd vs. James Hopkins.

COUR DES PREUVES — No. 1,743 — En vertu d'un alias ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, jeudi, 26 mars 1846, à midi,

1o. Trois Lots de Terre, situés au faubourg Tremé, désignés par les Nos. 17, 18 et 19, de l'îlet No. 25, sur un plan dressé par Bourgerol, en date du 10 janvier 1830, et déposé en l'étude de F. de Armas, notaire; les dits lots mesurant chaque, mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes face à la rue Ste. Anne, sur 94 pieds 10 pouces deux dixièmes de profondeur; le lot No. 17, formant l'encoignure des rues Ste. Anne et Derbigny.

2o. Un Lot de Terre, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent, situé au dit faubourg Tremé, désigné par le No. 28, de l'îlet compris entre les rues Claiborne, Ste. Anne, Derbigny et Dumaine, mesurant, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes face à la rue Ste. Anne, sur 94 pieds 10 pouces et deux dixièmes de profondeur, d'après un plan dressé par Bourgerol, le 10 janvier 1830, et déposé en l'étude de F. de Armas, et encore sur un plan dressé par Surgi, le 16 juin 1839.

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions, comptant.

D. AUGUSTIN,

22 fev—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Séraphine Prost, femme de Romain Petit, contre son mari.

COUR DE DISTRICT — No. 24,861 — En vertu d'un writ d'alias fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de District du Premier district Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le jeudi, vingt-six mars 1846, à midi,

Tous les droits, titres et intérêts de Romain Petit, dans et aux jugements rendus le 20 novembre 1844, et le 17 mars 1845, contre Desache et Charles Claiborne, marshal de la Cité, par la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire de Séraphine Prost, femme de Romain Petit, et Edward Gottschalk, intervenant, contre Desache, étant le No. 10,436, du docket de la dite Cour, et résultant en faveur de Romain Petit, d'un jugement rendu par la Cour de Paroisse de la ville de la Nouvelle-Orléans, le 4 mars 1836, dans l'affaire de A. Marchesseau vs. B. Petit, Séraphine Prost, sa femme, et Edward Gottschalk, No. 16,5[illegible], du docket de la dite Cour.

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions, comptant. A. SIDNEY LEWIS,

7 mars—3en30j Shérif de la Cour de District

Victor Théobald Delassize vs. Octavie Cavelier, épouse de Domingo Vasquez.

COUR DE DISTRICT — No. 24,437 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis, entre les rues Chartres et Royale, le samedi 4 avril 1846, à midi,

Tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse Mme. Octavie Cavelier, épouse de Domingo Vasquez, dans la succession de Mme. Sophie Grandpré, sa mère, décédée épouse d'Antoine Cavelier.

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Cette criée étant la seconde et dernière, lesdits titres et intérêts seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert à douze mois de crédit; l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an.

A. SIDNEY LEWIS,

19 mars Shérif de la Cour de District.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Edward H Barton.

COUR DE DISTRICT — No. 23,946. — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le mardi trente-unième jour de mars 1846, à midi,

Un terrain situé au faubourg Delord, dans cette ville, rue St Joseph, désigné sous le No. quarante trois, sur un plan par Richard Delafield, en date du 5 mai 1832 et en l'étude de G. R. Stringer (aujourd'hui de Félix Grima) notaire en cette ville; ledit terrain No. quarante trois, mesurant vingt cinq pieds de face à la rue St-Joseph, entre les rues Baronne et Philippa, sur cent vingt pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses en bois à deux étages qui s'y trouvent, améliorations et dépendances qui y appartiennent.

Et cinquante neuf actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui y sont attachées.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant A. SIDNEY LEWIS,

24 fev—3en30j Shérif de la Cour de District.

Clotrophie Glapion vs. J. B. Cadé

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable T. W. Collins, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 28 mars 1846, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale,

Un certain lot de terre, situé au faubourg Tremé, de cette ville, mesurant (mesure américaine) 27 pieds 2 pouces et 5/10 de face à la rue St. Pierre, entre les rues Roman et Prieur, 137 pieds 2 pouces et 5/10 de profondeur sur la ligne qui le divise des terres de A. Viavant, 128 pieds 10 pouces et 9/10 sur la ligne du côté du lot No. 21, et 27 pieds 7 pouces et 6/10 sur la ligne du fond: le dit lot étant une portion de terre appartenant à R. Fernandez, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant. C. CLAIBORNE,

21 fev—3en30j Marshal

Alexander Dunn vs Dodd et Denis Couteau, garnishee.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Wm Grover, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle Orléans, j'exposerai en vente publique le 30 mars 1846, à mon magasin de dépôt, passage de la Bourse, entre les rues St Louis et Conti,

Un lot de marchandises sèches, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant. C. CLAIBORNE,

19 mars Marshal

Artemon Hill vs. R. J. Wade.

EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le trente mars 1846, à une heure P. M., sur les lieux, rue des Français, entre les rues Morales et Urquhart,

Un lot de meubles. Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions comptant

19 mars— C CLAIBORNE, Marshal

Succession de Mme Henri Rance.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

LUNDI trente mars 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 30 janvier 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de Mme Henri Rance

CELIA, négresse âgée d'environ 35 ans, et ses quatre enfans, nommés MARIA, mulâtresse âgée d'environ 9 ans, maladive; HENRIETTE, âgée d'environ 4 ans, LOUISA, âgée d'environ 2 ans, et un autre enfant de quatre mois.

Conditions comptant. W. F. C. DUPLESSIS.

25 fev—3 Register des Testamens

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Phinias Depas.

PAROISSE D'ORLEANS — Cour des Preuves — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Veuve Depas, exécutrice testamentaire de feu Phinias Depas, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS,

26 mars—3en10j Register des Testaments

Succession de Charles A. V. J. Belot.

PAROISSE D'ORLEANS — Cour des Preuves — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par D. Prieur, exécuteur testamentaire de feu Charles A. V. J. Belot, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,

26 mars—3 Register des Testaments

COUR DES PREUVES — Attendu que William Burton a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feue madame John Wales, décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

P. M. BERTIN,

26 mars—3 Député Register des Testaments

PAROISSE D'ORLEANS — Cour des Preuves — Succession de Paul Laurent Retif — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Marie Delphine Kerne veuve de Paul Laurent Retif, exécutrice testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,

17 mars—3 en 10j Register des Testamens

COUR DES PREUVES — Attendu que A. A. Fraser a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'être nommé exécuteur testamentaire datif de feue Luke Tiernan décédé — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS,

18 mars—3en10j Register des Testamens

ETAT DE LA LOUISIANE — Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans — No 7709 — Charles Doane & Co. contre leurs créanciers et les créanciers de Charles Doane & Frédéric P. Walter, individuellement. — La cession des biens des pétitionnaires est acceptée par la Cour, pour le bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de ces dits créanciers ait lieu en l'étude de John E. Holland, notaire public, le sixième jour d'avril 1846, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires desdits pétitionnaires, et qu'en même temps toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues à l'égard des créanciers portés sur le bilan.

Il est ordonné que T. H. Kennedy soit nommé pour représenter les créanciers absens dans cette affaire.

Nlle. Orléans, 17 février 1846

C. WATTS, juge.

Bureau du greffier, N. Orléans, 18 février 1846.

25 fev—3,en30j ED. GARDERE, Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE — Cour du Premier District Judiciaire — No. 23,345 — Je certifie par le présent que le sept février 1846, jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès de Isabella Graham, épouse de Francis Bryde, contre son mari, ainsi qu'il suit:

Sur motion de M. John Culbertson, avocat de la demanderesse, et la Cour considérant que les preuves fournies établissent pleinement les allégations de la pétition, il est adjugé et décrété, que le jugement par défaut, rendu le trois courant, soit confirmé, et que la demanderesse Isabella Graham soit séparée de corps et de biens, du défendeur Francis Bryde; que la demanderesse prenne charge et ait soin de son plus jeune enfant Arthur Bryde, pour l'entretien duquel une pension alimentaire de quinze piastres par mois, au lieu de la somme fixée auparavant, sera payée à la demanderesse par le défendeur. Il est de plus ordonné que le défendeur paie les frais du procès.

Jugement rendu ce sept février 1846.

Signé le douze février 1846.

(Signé) A. M. BUCHANAN, juge

En témoignage de quoi, j'ai signé et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce douze février 1846, la soixante dixième année de l'indépendance des Etats-Unis.

[L. S.] P. LABLANC[?], Député greffier

13 fev—3 [illegible]

[illegible] E. A. HALL, 75, [illegible]

Succession de Louis H. Lov[illegible]

Vente considérable de Propriétés foncières,

PAR BEARD, CALHOUN & Co.,

Encanteurs.

IL sera offert en vente publique, le lundi 26 mars 1846 et les jours suivants, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Juge de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 avril et du 14 novembre 1845, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir

1o. Trois terrains sur le cours Tivoli, entre les rues Delord et Nayades, désignés sous les Nos 1, 2 et 3, chaque terrain mesurant 27 pieds 4 pouces 2 lignes de face au cours Tivoli, le No 1 ayant en façade et profondeur 75 pieds 1 pouce 5 lignes sur la rue Delord, environ 81 pieds 8 pouces sur la ligne du No. 2, et s'ouvrant sur le fond de manière à mesurer 42 pieds 7 pouces 5 lignes, le No. 2 ayant une profondeur d'environ 81 pieds 8 pouces sur la ligne de division du No. 1; environ 93 pieds 3 pouces sur la ligne de division du No. 3, 42 pieds 7 pouces 4 lignes sur la ligne du fond; le No 3 ayant une profondeur d'environ 93 pieds 3 pouces sur la ligne de division du No 2, environ 98 pieds 2 pouces sur l'autre ligne latérale, allant vers le fond sur une ligne diagonale de 17 pieds 3 lignes et s'ouvrant ensuite de manière à mesurer 40 pieds 7 pouces 4 lignes.

2o. Onze terrains dans l'îlet connu sous le titre de Jardin d'Hulbert, borné par les rues Nayades, Apollon, Erato et Thalie. Les terrains Nos 2, 4 et 5 mesurent 28 pieds de face à la rue des Nayades sur 180 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le No 9, formant l'encoignure des rues Nayades et Erato, mesure 30 pieds de face à la rue des Nayades sur 180 pieds de profondeur et face à la rue Erato; il existe sur ce terrain une maison en bois. Les terrains Nos 12, 13 et 14 font face à la rue Erato, le No 12 mesurant 29 pieds de face, les Nos 13 et 14 mesurant chacun 28 pieds 8 pouces de face, et chacun des trois terrains ayant une profondeur de 128 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Les terrains Nos 15, 16, 17 et 18 font face à la rue Apollon, le No 15 formant l'encoignure des rues Apollon et Erato, mesure 29 pieds de face à la rue Apollon, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Erato; le No 16 mesure 28 pieds 9 pouces de face sur une profondeur de 120 pieds; les Nos 17 et 18 mesurent chacun 29 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds, le tout entre lignes parallèles.

3o Onze Terrains dans l'îlet borné par les rues Nayades, Prytanée, Melpomène et Thalie. Les terrains No 3, 4, 9 et 10 mesurent chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue des Nayades sur une profondeur de 120 pieds, le No. 10 formant l'encoignure des rues Nayades et Thalie; les Nos. 11, 16 et 17 mesurent chacun 25 pieds un pouce une ligne de face à la rue Thalie, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes; les Nos. 22 et 23 mesurent chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue Prytanée sur une profondeur de 120 pieds; les Nos. 28 et 29 mesurent chacun 25 pieds un pouce une ligne de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces 5 lignes.

4o Cinq terrains dans l'îlet borné par les rues Nayades, Prytanée, Melpomène et Terpsichore. Les terrains Nos. 1 et 2 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Nayades sur 120 pieds de profondeur, le No. 1 formant l'encoignure des rues Nayades et Terpsichore; les Nos. 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 93 pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

5o Trente-six terrains dans l'îlet borné par les rues Félicité, St. Andrew, Apollon et Bacchus, sous les Nos. un à 36, inclusivement. Le No un mesure 27 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Apollon, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Félicité et se resserrant sur la ligne du fond, de manière à mesurer environ 24 pieds 5 pouces 5 lignes; le No 2 mesure 27 pieds 10 pouces de face à la rue Apollon sur 120 pieds de profondeur; il existe sur ces deux terrains des écuries et une petite maison, les terrains Nos. trois et quatre mesurent 27 pieds 10 pouces de face à la rue Apollon sur une profondeur de 120 pieds; les Nos 5 et 6 ont les mêmes façade et profondeur que les Nos 3 et 4; il existe sur chacun desdits terrains Nos 5 et 6 une maison en briques à deux étages avec cuisine, les terrains Nos 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Apollon sur une profondeur de 120 pieds en entre lignes parallèles; le No 14 mesure 29 pieds 4 pouces 1 lignes de face à la rue Apollon sur une profondeur et face de 120 pieds 2 pouces sur la rue St Andrew et se resserrant sur la ligne du fond de manière à mesurer environ 23 pieds 1 pouce 3 lignes. Le No. 15 mesure 30 pieds 4 lignes de face à la rue St. Andrew, sur une profondeur de 201 pieds 4 pouces 6 lignes sur la ligne du No 16 et 203 pieds un pouce 2 lignes sur l'autre ligne latérale. Le No 16 mesure 30 pieds 4 lignes de face à la rue St. Andrew, sur une profondeur de 201 pieds 4 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du No 15 et 199 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne de division du No 17; le terrain No 17 mesure 34 pieds 5 pouces de face à la rue St. Andrew, sur une profondeur de 199 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne du No 16 et 197 pieds 8 pouces sur la ligne de division du No 18; le No 18 mesure 30 pieds 4 lignes de face à la rue St. Andrew sur une profondeur de 197 pieds 8 pouces sur la ligne de division du No 17 et 195 pieds onze pouces 2 lignes sur la ligne de division du No 19; le No 19 mesure 30 pieds 4 lignes de face à la rue St Andrew sur une profondeur de 195 pieds onze pouces 2 lignes sur la ligne de division du No 18 et 194 pieds 2 pouces 4 lignes sur l'autre ligne. Les Nos 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 font face à la rue Bacchus; le No 20 mesure 34 pieds un pouce 4 lignes de face sur une profondeur et face de 120 pieds sur la rue St Andrew, s'ouvrant sur la ligne du fond jusqu'à mesurer environ 40 pieds 5 pouces 2 lignes. Le No 21 mesure 34 pieds un pouce 2 lignes de face sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles; les Nos 22, mêmes dimensions; le No 23 mesure environ 29 pieds 5 pouces de face sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; il existe sur ce terrain une bonne maison de [illegible] sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles; il existe sur ce terrain une bonne maison de maître. Le No 25 mesure 24 pieds 3 pouces 2 lignes de face sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles; il existe sur ce terrain une maison [illegible]; le No 26 mesure environ 24 pieds 3 pouces 2 lignes de face sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles; il existe sur ce terrain, une bonne maison de maître. Le No 27 mesure environ 29 pieds 2 pouces de face sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les Nos 28, 29, 30 et 31 mesurent chacun 29 pieds 3 pouces 6 lignes de face sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le No 31 formant l'encoignure des rues Félicité et Bacchus, et s'ouvrant sur la ligne du fonds de manière à mesurer environ 31 pieds 5 pouces. Les Nos. 32, 33, 34, 35 et 36 font face à la rue Félicité. Le No 32 mesure 30 pieds de face sur une profondeur de 190 pieds 6 lignes sur la ligne de division du No. 33; le No 33 mesure 30 pieds de face sur une profondeur de 190 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne de division du No 32 et 191 pieds 5 pouces une ligne sur la ligne de division du No 34. Le No 34 mesure 30 pieds 5 pouces 5 lignes de face sur une profondeur de 191 pieds 5 pouces une ligne sur la ligne de division du No 33 et 192 pieds 5 pouces 7 lignes sur la ligne de division du No 35; le No 35 mesure 30 pieds de face sur une profondeur de 192 pieds entre pouces 7 lignes sur la ligne de division du No 34 et 192 pieds 9 pouces 2 lignes sur la ligne de division du No 36; le No 36 mesure 28 pieds 9 pouces de face sur une profondeur de 192 pieds une pouces 2 lignes sur la ligne de division du No 35 et 193 pieds 7 pouces 5 lignes sur l'autre ligne latérale. Les grands hangars qui existent sur les terrains ci-dessus décrits seront vendus immédiatement après l'adjudication desdits terrains, les maisons seront vendues ensemble avec les terrains sur lesquels elles sont bâties.

6o. Deux terrains, sous les Nos 1 et 2, dans l'îlet No 21, borné par les rues St Andrew, Ste Marie, St Amand et Belle Garde. Chacun de ces terrains mesure 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue St Andrew, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes et demie. Le No un formant l'encoignure des rues Ste Marie et Bellegarde.

7o. Quatre terrains, sous les Nos 1, 2, 3 et 4 dans l'îlet No 30 borné par les rues St. Andrew, Ste Marie, Ste Azélie et Tauleyde, le No 1 mesure 31 pieds onze pouces 5 lignes de face à la rue St Andrew sur une profondeur de 144 pieds 5 pouces une ligne sur la ligne inférieure et de 145 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne de division du No 2. Le No 2 mesure 31 pieds onze pouces 5 lignes de face à la rue St Andrew sur la ligne de division du No un et de 145 pieds 2 pouces 7 lignes sur l'autre ligne latérale. Les Nos. 3 et 4 mesurent chacun 31 pieds un pouces 5 lignes de face à la rue Ste Marie, le No 3 ayant une profondeur de 145 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne de division du No 4, et 144 pieds 7 pouces une ligne sur l'autre ligne latérale; le No 4 ayant une profondeur de 145 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne de division du No 3 et de 145 pieds 10 pouces 5 lignes sur l'autre ligne latérale. Ces quatre terrains sont admirablement situés pour y bâtir des résidences particulières, n'étant éloignés que d'un îlet de l'endroit où s'arrêtent les omnibus de la rue des Magasins.

8o. Trente-quatre terrains, situés dans le faubourg Lafayette, formant l'îlet No 60, borné par les rues des Magasins, Washington, Sixième et Chênes-Verts, sous les Nos un à trente-quatre, inclusivement. Les Nos 1, 2, 3 et 4 mesurent chacun 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le No un formant l'encoignure des rues Washington et Chênes Verts. Les Nos 5 et 6 mesurent chacun 31 pieds 8 pouces de face à la rue Washington, sur une profondeur de 150 pieds 9 pouces entre lignes parallèles; les Nos 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Washington, sur une profondeur de 120 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Le No 11 formant l'encoignure des rues Washington et des Magasins, le No 11 mesure 28 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 126 pieds entre lignes parallèles; les Nos 12, 13, 14, 15 et 16, mesurent chacun 30 pieds 2 pouces de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 158 pieds 2 pouces entre lignes parallèles. Le No 17 mesure 30 pieds de face sur une profondeur de 126 pieds 6 pouces entre lignes parallèles; les Nos 18, 19, 20 et 21 mesurent chacun 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Sixième, sur une profondeur de 150 pieds neuf pouces entre lignes parallèles, le No 18 formant l'encoignure des rues Sixième et des Magasins, les Nos 22 et 23 mesurent chacun 31 pieds 8 pouces de face à la rue Sixième sur une profondeur de 150 pieds 9 pouces entre lignes parallèles, les Nos 24, 25, 26 et 27 mesurent chacun 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Sixième, sur une profondeur de 120 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, le No 27 formant l'encoignure des rues Sixième et des Chênes-Verts. Le No 28 mesure 30 pieds de face à la rue des Chênes-Verts, sur une profondeur de 126 pieds 6 pouces entre lignes parallèles; les Nos 29, 30, 31, 32 et 33 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue des Chênes Verts, sur une profondeur de 158 pieds 2 pouces entre lignes parallèles, le No 34 mesure 30 pieds de face à la rue des Chênes-Verts sur une profondeur de 126 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

9o. Vingt lots de terre situés dans le faubourg Livaudais, ville de Lafayette, dans l'îlet No 144, borné par les rues Troisième, Quatrième, St Denis et St Patrick. Les lots No un à huit inclusivement, mesurent chacun 31 pieds 3 pouces face à la rue St Denis, sur 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No un, forme l'encoignure des rues Troisième et St Denis; le lot No huit, forme l'encoignure des rues Quatrième et St Denis. Les lots Nos 9 à 14 inclusivement, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Troisième, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot No 14, formant l'encoignure des rues Troisième et St Patrick. Les lots Nos 15 à 20 inclusivement, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Quatrième, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le lot No 15, formant l'encoignure des rues Quatrième et St Patrick.

10. Un certain morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, désigné par le No 1, sur un plan dressé par A. D'Hemecourt, voyer, daté du 9 mai 1836 et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire public en cette ville, mesurant un arpent de face au fleuve Mississipi, 183 pieds 7 pouces de large, sur la ligne du fond, sur une profondeur de 40 arpents, borné à gauche par la propriété de Lodger Porter, et à droite par le lot No. 2.

11. Aussi — La moitié inférieure du lot No. 8, sur le même plan, étant la moitié la plus voisine du lot No. 7, et mesurant un demi arpent de face au fleuve du Mississipi, sur une largeur de 91 pieds 9 pouces et demi sur la ligne du fond, sur une profondeur de 40 arpents.

Aussi: pour compte de la succession de J. H. Leverich et autres:

12. Quatre lots de terre sur la batture du faubourg Livaudais, ville de Lafayette, bornés par les rues Première, Levée et Soraparu, et le fleuve du Mississipi: Le lot No. 1 forme l'encoignure et mesure 23 pieds 11 pouces et 6 lignes sur le chemin public ou débarcadère, 116 pieds 6 pouces de face et profondeur sur la rue Première, 23 pieds 3 pouces et 7 lignes 1/2 face à la rue de la Levée et 113 pieds 4 pouces 1 1/2 ligne de profondeur sur la ligne du lot No 2. Le lot No 2, mesure 23 pieds 11 pouces et 6 lignes sur le chemin public ou débarcadère, 113 pieds 4 pouces 1 1/2 ligne sur la ligne du lot No 1, 23 pieds 3 pouces 7 1/2 lignes face à la rue de la Levée, et 110 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 3. Le lot No 3, mesure 23 pieds 11 pouces et 6 lignes sur le chemin public ou débarcadère, 110 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 2, 23 pieds 3 pouces et 7 1/2 lignes de face à la rue de la Levée, et 107 pieds 11 pouces et 5 lignes de face au chemin public ou débarcadère, 107 pieds 4 1/2 lignes sur la ligne du lot No. 3, 23 pieds 3 pouces 7 1/2 lignes de face à la rue de la Levée et 103 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne inférieure subrogeant l'acquéreur à tous les droits au terrain sur le fleuve faisant face aux dits lots, et tous les droits de batture, appartenant aux dits vendeurs, ainsi qu'ils découlent du titre des vendeurs, sans aucune garantie pour les droits au delà des lignes ci-dessus établies.

13o. Quatre lots de terre sur la batture du faubourg Livaudais, ville de Lafayette, dans l'îlet borné par les rues Washington, Sixième et Levée, et le fleuve du Mississipi, savoir: le lot No 1, mesure 29 pieds 2 pouces et 6 lignes, sur le chemin public ou débarcadère, 79 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 2, 23 pieds 2 pouces 3 1/2 lignes sur la ligne du fond et sur la ligne du lot No 4, et 80 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne inférieure. Le lot No 2, mesure 23 pieds 3 pouces et 7 lignes sur le chemin public ou débarcadère, 79 pieds 11 pouces 4 lignes sur le côté et la ligne du No 1; 79 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne supérieure, et 23 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne du fond et ligne du lot No 3. Subrogeant l'acquéreur à tous les droits au terrain sur le fleuve du Mississipi, faisant face aux lots numéros un, et deux et tous les droits de batture appartenant aux dits lots, ainsi qu'ils découlent du titre des vendeurs, sans aucune garantie pour les droits au delà des lignes ci-dessus établies. — Le lot No 3, mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne face à la rue de la Levée; 79 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 4, 23 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond et ligne du lot No 1, et 79 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne supérieure. Le lot No 4 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne face à la rue de la Levée, [illegible]

[illegible]

14o. [illegible]

[illegible] No 14, sur 81 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du No 6, et 83 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 8 — Le lot No. 8 mesure 25 pieds 7 pouces et 6 lignes à la rue de la Levée, 25 pieds 5 pouces et 3 lignes dans le fond et sur la ligne du lot No 13, sur 82 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 7, et 83 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 9. — Le lot No 9 mesure 25 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue de la Levée, 25 pieds 5 pouces et 3 lignes dans le fond et sur la ligne du lot No 12, sur 83 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 8, et 84 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du No 10. Le lot No 10 forme encoignure et mesure 25 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue de la Levée, sur 86 pieds 6 lignes de face et de profondeur à la rue Troisième, 25 pieds 5 pouces et 3 lignes dans le fond et sur la ligne du lot No 11, et 84 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du No 9. — Le lot No. 11 forme encoignure et mesure 25 pieds 3 pouces et 2 lignes sur le chemin public ou débarcadère, 25 pieds 5 pouces et 2 lignes dans le fond et sur la ligne du lot No 10, 86 pieds 6 lignes de face et de profondeur à la rue Troisième, et 84 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 12. — Le lot No 12 mesure 25 pieds 3 pouces de face au chemin Public ou de barcadère, 25 pieds 5 pouces et 3 lignes dans le fond et sur la ligne du lot No 9, sur 84 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 11, et 85 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 13 — Le lot No 13 mesure 25 pieds 3 pouces de face au chemin Public ou débarcadère, 25 pieds 5 pouces et 3 lignes dans le fond et sur la ligne du lot No 8 sur 83 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 12, 82 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 14 — Le lot No. 14 mesure 25 pieds 3 pouces sur le chemin Public ou débarcadère, 25 pieds 5 pouces et 3 lignes dans le fond et sur la ligne du lot No 7, sur 82 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 13, et 81 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 15 — Le lot No 15 mesure 25 pieds 3 pouces de face au chemin Public ou débarcadère, 25 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne du No 6, sur 81 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 14, et 80 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 16. — Le lot No 16 mesure 25 pieds 5 pouces et 3 lignes dans le fond et sur la ligne du lot No 5, sur 80 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 15, et 79 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No dix-sept. Le lot No 17, mesure 25 pieds 3 pouces de face au chemin public ou débarcadère, 25 pieds 5 pouces 3 lignes, sur la ligne du fond, et la ligne du lot No 4, par 79 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 16, et 78 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 18. Le lot No 18 mesure 25 pieds 3 pouces face au chemin public ou débarcadère, 25 pieds 5 pouces 3 lignes sur la ligne du fond et la ligne du lot No 3, par 78 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 17, et 77 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 19. Le lot No 19, mesure 25 pieds 3 pouces de face au chemin public ou débarcadère, 25 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne du fond et la ligne du lot No 2, par 77 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 18, et 76 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 20; le lot No 20, forme encoignure et mesure 25 pieds 3 pouces 1 ligne face au chemin public ou débarcadère par 73 pieds de face et de profondeur sur la rue Deuxième, 25 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne du fond et sur la ligne du lot No 1, et 76 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 19, subrogeant les acheteurs à tous les droits au terrain sur le fleuve, faisant face aux dits lots Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20, et à tous les droits de batture appartenant aux dits lots, ainsi qu'ils découlent du titre des vendeurs, sans aucune garantie pour ce qui se trouve au-delà des lignes ci-dessus établies.

15o. Deux Lots de terre dans l'îlet No 12, borné par les rues Rousseau, Fulton, Deuxième et Troisième, au faubourg Livaudais, sous les Nos 1 et 2, mesurant chacun 25 pieds 1 pouce 1 1/2 ligne de face à la rue Rousseau, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

16o. Deux Lots de terre sous les Nos 1 et 2, dans l'îlet borné par les rues Plaquemines, Prytanée, Quatrième et Washington, au faubourg Livaudais, mesurant chacun 25 pieds 9 pouces 4 1/2 lignes, sur 125 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 1, formant l'encoignure des rues Quatrième et Plaquemines.

17o. Vingt Lots de terre au faubourg Livaudais ville de Lafayette, dans l'îlet No 56, borné par les rues des Chênes verts, Magasins, Première et Deuxième, les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, mesurant chacun 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Chênes verts, sur 126 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le No 1, formant l'encoignure des rues Première et Chênes verts; et le No 8, celle des rues Deuxième et Chênes verts, le No 9 mesure 28 pieds 1 pouce de face à la rue Deuxième, 32 pieds 1 pouce 3 1/2 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 126 pieds 6 pouces sur les côtés; le No 10, mesurant 28 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Deuxième, 28 pieds 1 pouce 1 1/2 ligne sur la ligne du fond, sur une profondeur de 126 pieds 6 pouces sur les côtés; les Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18, mesurent chacun 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Magasins, sur 126 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le No 11, formant l'encoignure des rues Deuxième et Magasins, et le No 18 celle des rues Première et Magasins, le No 19 mesure 32 pieds 2 pouces de face à la rue Première, 32 pieds 1 pouce 1 1/2 ligne sur la ligne du fond, par une profondeur de 126 pieds 6 pouces sur les côtés, le No 20, 32 pieds 1 pouce 2 1/2 lignes de face à la rue Première, 32 pieds 1 pouce 2 1/2 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 126 pieds 6 pouces sur les côtés.

18o. Vingt terrains situés dans le faubourg Livaudais, dans l'îlet No 71, borné par les rues du Camp, des Magasins, Première et Deuxième, à une distance de deux îlets du chemin de fer de la rue Jackson et convenables pour résidences particulières. Les terrains Nos un à huit inclusivement mesurent chacun 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 126 pieds 3 pouces. Le No un formant l'encoignure des rues Première et des Magasins, et le No huit celle des rues Deuxième et des Magasins. Les Nos 9 et 10 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Deuxième, sur 126 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, les Nos onze à dix huit inclusivement mesurent chacun 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 126 pieds 2 pouces entre lignes parallèles, le No onze formant l'encoignure des rues Deuxième et du Camp; le No 18 formant celle des rues Première et du Camp; les Nos 19 et 20, mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Première, sur une profondeur de 126 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

19o. Vingt terrains au faubourg Livaudais, dans l'îlet No 70, borné par les rues Deuxième, Troisième, Magasins et Camp, le No 1, formant l'encoignure des rues Deuxième et Magasins, mesure 31 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue des Magasins, 126 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Deuxième, et 31 pieds 9 pouces 5 lignes sur la ligne du fond, les Nos 2, 3, 4, 5, 6 et 7, mesurent chacun 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 126 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, le No 8, formant l'encoignure des rues Troisième et des Magasins, mesure 31 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue des Magasins, 126 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Troisième, et 31 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du fond; le No 9 mesure 33 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Troisième, 33 pieds 8 pouces 6 1/2 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 126 pieds 8 pouces sur la ligne inférieure, et de 126 pieds 8 pouces 1 1/2 ligne sur la ligne de division du No 10; le No 10 mesure 33 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Troisième, 33 pieds 8 pouces 6 1/2 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 126 pieds 8 pouces 1 1/2 ligne sur la ligne de division du No 9, et 126 pieds 8 pouces 3 lignes sur l'autre ligne latérale; le No 11, formant l'encoignure des rues du Camp et Troisième, mesure 31 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue du Camp, 31 pieds 9 pouces 7 lignes sur la ligne du fond, sur 126 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Troisième, les Nos 12, 13, 14, 15, 16 et 17 mesurent chacun 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue du Camp, sur 126 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le No 18 formant l'encoignure des rues Deuxième et du Camp mesure 31 pieds 10 pouces 7 lignes à la rue du Camp, 31 pieds 10 pouces sur la ligne du fond, et 126 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Deuxième. Le No 19 mesure 33 pieds 8 pouces de face à la rue Deuxième, 33 pieds 6 pouces 6 1/2 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 126 pieds 8 pouces 4 lignes sur la ligne supérieure, et de 126 pieds 8 pouces 1 1/2 lignes sur la ligne de division du No 20; le No 20 mesure 33 pieds 9 pouces de face à la rue Deuxième, 33 pieds 8 pouces 6 1/2 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 126 pieds 8 pouces 2 1/2 lignes sur la ligne de division du No 19, et de 126 pieds 8 pouces sur la ligne inférieure.

20. Douze terrains situés au faubourg Livaudais, dans l'îlet No 2, bornés par les rues de la Levée, Rousseau, Quatrième et Washington, le terrain No 1, formant l'encoignure des rues de la Levée et Quatrième, mesure 25 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue de la Levée, 25 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Quatrième, et 122 pieds 8 pouces 3 1/2 lignes sur la ligne de division du No 2; le No 2 mesure sur Ste Anne, — [illegible]

[illegible] 25 pieds 9 pouces de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 122 pieds 8 pouces 3 1/2 lignes sur la ligne de division du No 1, et de 117 pieds 6 1/2 lignes sur la ligne de division du No 3. Le No 3 mesure 25 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue de la Levée, 25 pieds 9 pouces 5 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 117 pieds 6 1/2 lignes sur la ligne de division du No 2, et de 111 pieds 5 pouces 1 1/2 lignes sur la ligne de division du No 4. Le No 4 mesure 25 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue de la Levée, 25 pieds 9 pouces 5 lignes sur la ligne du fond [illegible]

[illegible]

21. Vingt terrains sur la batture du faubourg Livaudais, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Troisième, Levée et le fleuve Mississipi, savoir:

Le Lot No 1 forme l'encoignure et mesure 25 pieds 7 pouces et 6 lignes de face et de profondeur à la rue de la Levée [illegible]

[illegible]

22. Quatre lots de terre sur la Batture du faubourg Livaudais, dans l'îlet borné par les rues Septième, Huitième et Levée et le fleuve Mississipi, savoir: — Le No 1 mesure 26 pieds 4 pouces et 1 ligne de face au chemin public ou débarcadère, 98 pieds 2 pouces et 1 1/2 ligne dans le fond et sur la ligne du No 4, sur 63 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne inférieure et 63 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du No 2. — Le lot No 2 mesure 26 pieds 4 pouces et 1 ligne de face au chemin public ou débarcadère, vingt-six pieds deux pouces et 1 1/2 ligne dans le fond et sur la ligne du No trois sur [illegible] 63 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du No 1 et 63 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur la ligne du No 3. Le No 3 mesure 26 pieds 2 lignes de face à la rue Levée, 26 pieds 2 pouces et 1 1/2 ligne dans le fond et sur la ligne du No 2, sur 63 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur la ligne supérieure et 63 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne du No 4. Le lot No 4 mesure 26 pieds 2 lignes de face à la rue Levée, 26 pieds 2 pouces et 1 1/2 ligne dans le fond et sur la ligne du lot No 1, sur 63 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du No 3 et 63 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne inférieure, subrogeant les acquéreurs à tous les droits au terrain sur le fleuve faisant face aux dits lots Nos 1 et 2, au fleuve Mississipi et tous les droits de Batture appartenant aux dits lots, tels qu'ils découlent des titres des vendeurs, mais sans aucune garantie pour les droits au delà des lignes ci-dessus mentionnées.

CONDITIONS. — Un cinquième comptant et la balance payable à 6, 12 et 18 mois de crédit pour billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue et endossés à satisfaction de l'Encanteur. Si les dits billets ne sont point payés à maturité, ils porteront un intérêt de huit pour cent par an, jusqu'à parfait paiement. Les billets seront divisés en sommes à la convenance des vendeurs.

Les conditions [illegible] terrains situés dans la batture [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SYKES & HYDE.

A. DEVALL, encanteur.

Chapeaux de Panama.

IL sera vendu à l'encan, samedi 27 courant, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, No 51, rue des Magasins

100 douzaines Chapeaux de Panama. 26m

GROCERIES—GROCERIES.

PAR J. B. BLACHE & Co,

LUNDI 30 du courant, à quatre heures et demie de l'après midi, il sera vendu en un seul lot, à l'encoignure du chemin du Bayou et Remparts.

Un fonds de groceries et café bien fourni et bien achalandés.

Les conditions, qui seront très libérales seront connues au moment de la vente 26 mars—4

Propriétés de Valeur.

PAR M. BARNETT Jne.

SAMEDI 28 mars 1846, à midi, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les propriétés ci-après décrites

1o. Cette belle MAISON à trois étages, construite en briques, et le terrain No. 150, rue Ste Anne, actuellement occupée par J. B. Blache. Elle est construite avec les meilleurs matériaux et a de belles batteries dans le fond, chambres à bains, hydrants &c. le tout complet. Le lot mesure 30 pieds à la rue Ste Anne, sur une profondeur de 147 pieds; ensemble avec 108 actions de la Banque des Citoyens.

2o. Un certain LOT DE TERRE situé rue de l'Esplanade, du côté du carré de la ville, entre les rues Bourgogne et Remparts, mesurant 31 pieds 6 pouces, plus ou moins, de face à la rue de l'Esplanade, sur 108 pieds plus ou moins de profondeur; ensemble avec une MAISON neuve, à deux étages et construite en briques complètement finie, et ayant des bâtisses à deux étages et construites en briques, dans le fond, où se trouvent des cuisines, chambres à domestiques, chambres à laver, écurie, &c. avec une citerne d'eau douce et un puits. Cette maison est la troisième à partir de la rue Bourgogne

3o TROIS LOTS DE TERRE contigus, situés rue des Champs Elysées, entre celles Craps et Amour, désignés par les Nos. 3, 4 et 5, et mesurant chacun 25 pieds 6 pouces de face sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une BATISSE à deux étages et construite en briques, occupant toute l'étendue des trois lots, mais séparée en trois corps de logis, et bâtie à la distance de 70 pieds de la banquette, avec des cuisines en bois dans le fond de chaque division, des latrines en briques, puits et citernes. Les banquettes sont faites et payées.

4o UN CERTAIN LOT DE TERRE à l'encoignure des rues Champs Elysées et Bons-Enfans, mesurant 28 pieds de face à la première rue, sur 112 pieds à la seconde, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison solidement construite en briques, à deux étages, latrines en briques et cuisines en bois, le tout en bon état, avec une cuve de la contenance de 5000 gallons, puits &c. banquettes en pierres et pavage fait avec les meilleures pierres de taille du Yorkshire. Cette propriété est en face du Chemin à coulisses du golfe du Mexique, et convient parfaitement pour tenir un café.

5o. DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE contigus à la propriété quatrièmement décrite, à l'encoignure des rues Champs Elysées et Bons Enfans, mesurant 28 pieds de face à la rue des Champs-Elysées, sur 112 pieds de profondeur. Les dits lots sont remblayés et bien entourés avec des planches, porte-cochère, banquettes en pierres et pavage en pierres taillées du Yorkshire.

6o. TROIS LOTS DE TERRE savoir, premièrement un lot de terre situé près du chemin du Bayou, dans la paroisse d'Orléans, désigné par le No. 10 sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général de cet Etat, en date du 30 avril 1833, mesurant 10 pieds de face à la rue Kerlerec, 115 pieds sur la ligne qui le divise de la propriété actuellement ou ci-devant appartenant à Paul Cheval, sur 31 pieds dans le fonds. Secondement, le lot désigné comme lot No. 23 sur le même plan, et dans la même position, mesurant 31 pieds de face à la rue Kerlerec, 85 pieds 4 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le divise du lot No. 22, 77 pieds 10 pouces sur la ligne qui le divise du lot No. 24, et 31 pieds 10 pouces et 5 lignes dans le fond. Troisièmement un lot de terre contigu à celui premièrement décrit et au même No 24 sur le dit plan, mesurant 31 pieds de face à la rue Kerlerec, 70 pieds 3 1/2 pouces de profondeur et de face à la rue Johnson, et forme l'encoignure de ces deux rues, 77 pieds 10 pouces sur la ligne qui le divise du lot No. 23, et 31 pieds 10 pouces et 5 lignes dans le fond.

7o. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé à Gentilly, dans cette paroisse, à environ deux milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné sous le No. 9 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 4 mai 1840, ci-annexé à un acte passé en l'étude de H. Pedesclaux le 13 du même mois. Le dit morceau de terre mesurant un arpent de face au chemin connu sous le nom de "Chemin de la Crête," sur une profondeur d'environ onze arpents, quinze toises et cinq lignes sur la ligne qui le sépare du morceau de terre No. 8, et environ onze arpents dix neuf toises et deux pieds sur la ligne qui le sépare du morceau de terre No. 10, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison, cuisine et chambres à domestiques, écurie, poulailler, citerne, puits, &c. Une bonne partie de cette terre est bien entourée et cultivée en jardin potager. Les bâtisses et les entourages sont presque neufs. Ce morceau de terre No. 9 est celui qui touche à la propriété et résidence de Madame veuve Fortin.

8o. La moitié indivise d'un ILET DE TERRE situé dans la ville de Greenville, paroisse de Jefferson, désigné sous le No. 64, contenant 10 lots, mesurant 300 pieds de face à la rue des Pins et à la ligne inférieure. 240 pieds de face aux rues Pelican et Carrollton.

Conditions pour la maison sur Ste Anne. — L'acquéreur assumera l'emprunt de $4,600 sur le fonds capital de la Banque des Citoyens, et pour la balance moitié au comptant, et moitié à 12 mois. Toutes les autres propriétés un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois, en hypothèque jusqu'à final paiement.

Les actes de vente pardevant Edward Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs 20 mars

Succession de Mme C. Whitehead.

PAR BEARD, CALHOUN & Co.

IL sera vendu à l'encan samedi onze avril, à midi à la Bourse du Commerce, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable J Bermudez, juge de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 21 mars 1846.

Deux lots de terre étant les Nos. 3 et 4, dans l'îlet borné par les rues Nayades, Apollo, Calliope et Clio, d'après un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté du sept mars 1843, et exposé à l'Arcade, chaque lot mesurant 28 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Apollo sur 104 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les lots ci-dessus appartenant à la succession de feu Mme Charlotte Whitehead, et sont vendus sous la direction de l'administrateur.

Conditions. Un quart comptant la balance à un, deux trois et quatre ans de crédit, en billets à satisfaction, avec huit pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente. Les billets porteront hypothèque jusqu'à final paiement, et s'ils ne sont pas payés à maturité, ils porteront intérêt à raison de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

La rue Apollo est maintenant pavée, et cette propriété est jointe à la maison de feue Mme Whitehead

Les actes de vente pardevant D. L. McKay, notaire public, aux frais des acquéreurs 11 mars—3en30j

SUCCESSION DE JOSE MACIAS.

PAR N. VIGNIE

Rue de Chartres, No. 77

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 mars 1846, il sera vendu samedi, 4 avril 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues Royale et Chartres, les propriétés suivantes dépendant de la succession de José Macias:

1o. Un lot de terre en cette ville situé dans le faubourg St Jean, et désigné comme le lot No. 2, de l'îlet No. 3 conformément au plan déposé en l'étude de feu Pierre Pedesclaux notaire public, le 9 juin 1809; le dit lot mesure 120 pieds de face à la rue St Jean sur 120 pieds de profondeur, le tout mesure française, ensemble avec la maison, cuisine et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Hypolite, nègre âgé d'environ 32 ans domestique de maison.

3o. Augeline, mulâtresse âgée d'environ 22 ans, avec ses enfants, Marie, négrite âgée d'environ 3 ans, Albine, négrillon âgé do 2 ans

Et un enfant de six mois.

4o. Jenny, négresse âgée de 28 ans, avec ses enfans Antoinette, négrite âgée de 5 ans

Catherine, do do do 4 ans
Manuel, négrillon do do do 3
Marie, négrite do do do 2
Rosalie négresse do do do 12

TERMES ET CONDITIONS

Un tiers comptant, la balance à un crédit de 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. Les billets qui ne seraient pas payés à leur échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an, et ce comme clause pénale seulement

Les billets seront divisés par coupons à la convenance des vendeurs.

Les actes de vente par devant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 mars—3,21, et 4a.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF.

Nlle-Orléans, 5 mars 1846.

AVIS est donné par les présentes que John W. Willis, ex shérif de la paroisse de Franklin, s'est adressé à moi pour faire annuler les bons suivans

1o. Un bon de deux mille huit cents piastres, souscrit par lui le 22 mai 1843, comme shérif et collecteur des taxes d'Etat dans la paroisse de Franklin pour l'année 1842, ensemble avec Samuel Scott, S. Wm Greenwell et J. W. Osborn, comme cautions.

2o. Un bon de deux mille huit cent soixante douze piastres et quatre-vingt deux cents, souscrit par lui le 12 septembre 1843, comme shérif et collecteur des taxes d'Etat de la paroisse de Franklin, pour l'année 1843, ensemble avec M. B. Desha, Neil Bail, Samuel H. Bowden comme cautions.

3o. Un bon de cinq mille cinq cent quatre-vingt dix piastres et quinze sous, souscrit par lui le 9 octobre 1844 comme shérif et collecteur des taxes d'Etat de la paroisse de Franklin pour l'année 1844, ensemble avec S. W. Greenwell, Samuel Scott, Neil Bail et Wm A. Thomas comme cautions.

Avis est donc donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la première publication du présent, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient pas annulés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 5 mars, en l'année de N. S. mil huit cent quarante-six, et la soixante dixième de l'indépendance des Etats-Unis.

[L. S.]

Par le Gouverneur, ISAAC JOHNSON.

CHARLES GAYARRÉ,

Secrétaire d'Etat. 11 mars—30t

HABILLEMENTS D'ÉTÉ.

EMPORIUM DU SUD, 123, RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE.

JE reçois maintenant, directement des manufactures de New-York, les articles ci-après, par les navires Orleans, Vicksburg et Oswego

HABITS ET REDINGOTTES de drap d'été, noir, brun et de fantaisie, mérinos et cachemire d'été.

HABITS DE TRAVAIL en mérinos et différentes étoffes de fantaisie.

PANTALONS en mérinos, coutil fil ginga, etc., que je vendrai bon marché pour du comptant

JOHN BELLOW, Jr.

P. S. — La coupe et la façon de ces habits ne peut pas être surpassée en cette ville. 12 mars

Chrestomathie de la Litterature Française.

PAR CASIMIR LADREYT.

SOUS ce titre on vient de publier un beau choix de morceaux en vers et en prose, de 176 des meilleurs écrivains français dans tous les genres de littérature, depuis 1500 jusqu'en 1846, avec une notice biographique, littéraire et bibliographique sur chaque auteur; le tout disposé dans l'ordre des dates, en 1 vol. in 12, et destiné à l'usage des collèges et des maisons d'éducation de l'un et de l'autre sexe. Cet ouvrage, qui manquait et dont le but est de rendre l'étude de cette langue moins aride et plus profitable, a réuni les suffrages de tous les professeurs qui l'ont vu, depuis Boston jusqu'à la Nouvelle-Orléans inclusivement, et l'on pense que cela peut tenir lieu de tout commentaire. En vente à la librairie française de

16 mars J. F. LELIEVRE, Enc. Royale & St-Anne.

HABILLEMENS D'ÉTÉ DU DERNIER GENRE.

ALFRED MUNROE, rue des Magasins, No. 34, a reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment d'Habillemens d'été, faits dans le meilleur genre et avec les meilleurs matériaux. Les acheteurs sont priés de venir examiner ce stock avant d'aller acheter ailleurs.

HABITS

En mérinos, habits de toilette, lévites, paletots, lévites écourtées, et habits-sacs, de toutes qualités, dont une partie supérieure à tout ce qui a été importé ici; alpacca, croton, parametta, cachemirette, toile à carreaux; habits en toile écossaise, en toile Union &c. &c.

PANTALONS

En mérinos d'excellente qualité, en parametta, drap d'été, croton, cachemirette, cotonnade française et américaine, en coutil fil français, en toile à carreaux, en toile Union et drill de fil blanc.

GILETS.

En satin noir et couleur fantaisie, soie légère, piqué de Marseille blanc, uni et rayé, chalie à petits dessins; ainsi qu'un bel assortiment de gilets en piqué de Marseilles, en couleurs, bombasin noir, soie de rope, &c.

CHEMISES ET ARTICLES DE FANTAISIE.

Chemises en ginga, avec devants en toile, chemises en toile tout fil, idem rayées avec devants en toile, id. rayées tout fil, idem mousseline rayée, idem guingham et calicot; chemises de peau et caleçons en coton, soie, mérinos, toile et cachemire; chaussettes, mouchoirs, cravates, bretelles, soie et coton, parapluies &c. &c.

Ce magasin n'a qu'un prix invariable.

19 mars ALFRED MUNROE, 34, Magasins

INSTITUTION FRANCOZ,

A Algiers, à deux ilets vis-à-vis du Ferry de la Première Municipalité.

LE directeur de cet établissement, bien connu depuis plusieurs années dans l'enseignement, informe ses amis et le public en général, qu'il reçoit des pensionnaires pour l'étude de la langue française et de la langue anglaise.

Les [illegible]

[illegible]

VENTES DE CE JOUR.

MARCHANDISES SECHES.

PAR F. H. PETITPAIN

AUJOURD'HUI 26 mars, il sera vendu à [illegible] au magasin d'encan, No. 128, rue de Chartres [illegible]

3 caisses de toile d'Irlande 4/4, de qualité supérieure [illegible] caisses coutil blanc et écru; 1 caisse cotonnade [illegible] et une variété d'autres marchandises.

Aussi — Une caisse de dentelles de tricot [illegible] facture de souliers et casquettes cirées [illegible]

PAR SYKES & HYDE

A. DEVALL, Encanteur

CAFE! CAFE! CAFE!

JEUDI après-midi, 26 courant, à 4 heures et demie, il sera vendu au No 89, rue du Camp, par ordre et sous la direction des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra,

2150 sacs Café Rio, partie avariée pendant le voyage d'importation. 26 mars

JOLIE PROPRIÉTÉ [illegible]

PAR M BARNETT Jr., [illegible]

IL sera vendu jeudi, vingt [illegible], à midi, à la Bourse St. Louis [illegible] petite établie en jardin [illegible] bourg Washington, près des magasins [illegible] la levée, mesurant face sur la rue [illegible] pieds 6 pouces, sur 108 pieds de profondeur, 38 pieds de face à la rue Moreau, faisant encoignure.

La maison fait face à la rue Pologne; mesure 30 pieds et se compose de deux appartements, une galerie vitrée intérieure, deux cabinets et une autre galerie sur le cour. La cuisine consiste en deux appartements, deux cabinets et une galerie. Il y a dans l'arrière cour chambres à domestique, hangards pour laver et deux latrines.

Dans le jardin deux serres-chaudes de 35 et 40 pieds de long sur 16 et 18 de large, un hangard, une grande bâtisse de trois appartements et grenier, une autre bâtisse, écurie, remise, faisant face aux rues Lesseps et Moreau.

Il y a dans le jardin une quantité d'arbres à fruits en rapport, arbres, arbustes et plantes d'ornements. Aussi des couches chaudes.

Conditions. La moitié comptant, la balance à 6 et 12 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets n'étant payés à leur maturité, paieront huit et demie pour cent par an d'intérêt jusqu'à final paiement. L'acte de vente pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Les personnes qui voudraient acheter cette propriété à l'amiable, sont engagées à aller la visiter et s'adresser au bureau de l'encanteur ci dessus nommé, rue Conti, No. 28. 24 mars—3

VENTE DE SYNDIC.

PAR M BARNETT Jr.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du quatorze mars 1846, dans l'affaire de Cook & Maynard contre leurs créanciers, et les créanciers de C. B. Cook & Co., et sous la direction du syndic des dits cessionnaires, il sera vendu jeudi, vingt-six du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, différents billets, créances et autres droits, abandonnés par les dits insolvables à leurs créanciers et dont la liste sera exposée à la vente.

Conditions comptant. 16 mars—3 en 10j

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi, 27 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 29,

Un bel assortiment de Linge d'été; et à 11 heures, un assortiment supérieur de Marchandises sèches de saison. 26 mars

PAR SYKES & HYDE,

A. DEVALL, Encanteur.

Vins, Liqueurs, Sardines, Cerises, Huile, &c.

VENDREDI 27 du courant, à 10 heures, il sera vendu au No. 28, rue de la Vieille Levée, les articles suivans, pour clore diverses consignations.

1500	caisses Vin clairet différentes marques			
500	do	do	supérieur,	
100	do	do	do	24 demi bouteilles
100	do	Vin blanc, 24 bouteilles à la caisse,		
100	do	do	12 do	do,
50	do	Muscat de Frontignan		
100	do	Liqueurs assorties		
100	paniers Huile d'olive, marque Plagniol			
100	do	do	do	Marcill
50	caisses Absinthe 50 do Kirsch			
200	paniers Anisette			
100	paniers Champagne			
1000	boîtes et demi do Sardines,			
10	quart de pipes Madère			
15	do	Cognac 5 huitièmes dito,		
10	barils Vinaigre français.			

200000 Etiquettes, différens genres.

Curaçao, Maraschino, Madère, Fruits et cerises à l'eau de vie, &c.

Conditions — $200 comptant, de $200 à $300, 60 jours; de $300 à $500, 90 jours et au dessus de $500, 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 25 mars—3

Lots de Terre situés dans West Biloxi pour résidence d'été

PAR BEARD, CALHOUN & Co,

ENCANTEURS.

IL sera vendu à l'encan, lundi 30 du courant, à midi, précis, à l'Arcade de Banks.

Neuf superbes Lots de Terre situés dans la partie la plus belle de West Biloxi, numérotés d'après le plan original déposé dans l'étude de F. Grima, notaire public, par les Nos. 11, 12, 13, 25, 26, 61, 62, 72 et 73. Les lots mesurent chacun un arpent de face à la mer, sur 7 arpents de profondeur, excepté les Nos. 72 et 73 qui mesurent chacun 10 1/2 arpents de profondeur. Cette propriété est parfaitement située pour des résidences d'été, vu la quantité de [illegible] et l'excellence de son poisson et de ses huîtres. La vente sera positive et les titres sont parfaits.

Conditions. Moitié comptant, la balance à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur avec hypothèque. Actes de vente pardevant J. Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Le plan sera exposé à l'Arcade, le jour de la vente. 24 mars—6

AUX CAPITALISTES.

Magasin de valeur dans la rue du Camp.

PAR BEARD, CALHOUN & Co — Encanteurs

IL sera vendu à l'encan samedi 11 avril, à midi, à la Bourse du Commerce, rue St. Charles

Ce beau magasin en briques, à quatre étages, situé à l'encoignure nord-ouest des rues du Camp et Gravier, mesurant 22 pieds 8 pouces de face à la rue du Camp, 30 pieds 7 pouces de face à la rue Gravier; 90 pieds de profondeur sur la ligne du No 47, et s'ouvrant sur la ligne du fond par 26 pieds 3 pouces.

Cette bâtisse est faite des meilleurs matériaux, le rez de chaussée est divisé en quatre jolis bureaux qui se louent à raison de $2,750. Les étages supérieurs sont loués à divers bureaux, avec les greniers au premier, et sont loués à raison de $1460 ce qui fait un loyer de $4,210, qui est estimé bas et pourrait monter à $5000 par an.

Cette propriété est par suite de sa position dans la 2nde municipalité, au centre des affaires, offre aux capitalistes une belle occasion pour placer leurs capitaux d'une manière profitable.

Conditions — Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant intérêt à raison de 6 pour cent par an, du jour de la vente. Si les billets ne sont pas payés à maturité, ils porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant H. B. Cenas, not. public aux frais de l'acquéreur 24 mars—4

Grande vente de Verres importés, pour clore une facture.

PAR BEARD, CALHOUN & Co. Encanteurs

IL sera vendu à l'encan, mardi 31 courant, à 10 1/2 heures du matin, à l'Arcade de Banks, dans le passage vis à vis le bureau des encanteurs

12 caisses verres importés, se composant de

10	caisses de 50 douzaines gobelets lourds			
20	do	50	do	do japonés
16	do	50	do	do verre fin
10	do	50	do	do Id. ordinaire
10	do	50	do	do demi-taille
10	do	50	do	do à flûte
10	do	50	do	do verre très fin, flûte,
7	do	50	do	verres à liqueur
10	do	50	do	verres à vin
5	do	50	do	do superfins
5	do	50	do	verres taillés fins assortis de formes
6	do	50	do	verres à champagne
6	do	50	do	verres à vin de Hock
4	do	50	do	gobelets.
3	do	50	do	tasses
4	do	50	do	gobelets,
2	do	50	do	tasses japonées

Conditions — Pour toutes sommes au-dessous de $200 comptant, et au-dessus $400 et au-dessus, 4 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction ou bon papier sur place.

Cette vente est faite sans réserve, et mérite d'attirer l'attention du commerce. 21 mars

LOTS DE TERRE A PASCAGOULA ET PARFAITEMENT BIEN SITUÉS POUR RESIDENCE D'ÉTÉ.

PAR BEARD, CALHOUN & Co , ENCANTEURS

IL sera vendu à l'encan lundi 30 courant, à midi, à l'Arcade de Banks.

Quatre grands lots de terre situés dans le West Pascagoula et touchant à la propriété de M. McRae.

Lot No. 1 contient 11 1/4 acres — lot No 2, 11 3/4 acres — Lot No 3, 12 acres — lot No 4, 11 1/4 acres. Ces lots font face à la jolie baie et ne peuvent être surpassés sur les bords du lac pour la pureté de l'air, les bains de mer, et il se trouve une quantité de sources d'eau douce.

Cette belle propriété sera vendue sans réserve.

Conditions — Moitié comptant, la balance à un an de crédit, en billets sans endosseurs, portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente pardevant J. R. Stringer, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 mars

Lots de Terre de dix Acres dans l'Ile de Galveston.

PAR BEARD, CALHOUN & Co.

IL sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, le lundi 30 mars à midi

TROIS CENTS LOTS DE TERRE renfermant de cinq à vingt quatre acres chaque agréablement situés à l'Ile de Galveston, et convenables pour résidences ou pour jardinage et des vacheries.

L'île est aussi saine que partout ailleurs, le gibier y abonde, les bords sont couverts d'huîtres, et le poisson ne manque pas. Les chemins sont superbes pour la promenade à cheval, et l'on peut se donner les plaisirs des bains, de la pêche, etc. Galveston est le grand entrepôt du Texas et a des communications avec tous les ports d'Europe, d'Amérique, du Mexique et des Antilles.

On peut voir les plans et descriptions de ces lots au bureau du ci-devant consul texien, No. 9, Front Levée, ou au bureau des encanteurs, No. 8, Arcade de Banks. 16mars

Succession de Mme Alice Packwood.

Propriétés de Valeur dans la 2de Municipalité.

PAR BEARD, CALHOUN & Co.

Bureau No 8, Arcade Banks

IL sera vendu à l'encan, samedi 11 avril, à la nouvelle bourse, rue St Charles, — en vertu de plusieurs ordres de l'hon. J. Bermudez, juge de la Cour des Preuves, pour et dans la ville et paroisse d'Orléans, datés respectivement du 27 janvier 1846, et du 27 février 1846, et pour payer les dettes de la dite succession, savoir

1o. Un lot de terre formant l'encoignure nord-ouest des rues de la Course et des Magasins dans l'îlet borné par les rues Robin, Camp, de la Course et des Magasins, mesurant 30 pieds de face à la rue des Magasins, sur une profondeur et face à la rue de la Course, de 117 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles, la ligne du fond faisant face à une allée de 10 pieds de largeur, à l'usage en commun de ce lot et du lot adjoignant.

2o. Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Magasins, Lafayette, Foucher et Poydras, lequel mesure 32 pieds de face à la rue des Magasins et courant jusqu'à la rue Foucher sur laquelle il a une façade de 36 pieds 1 pouce et 4 lignes, avec toute la profondeur entre ces deux rues, qui est d'environ 156 pieds 4 pouces et 4 lignes sur un côté et 154 pieds 8 pouces 2 lignes sur l'autre côté, ce dit lot étant désigné sur un plan par W. T. Thompson voyer, par le No. 1, et avoisine les Magasins en briques appartenant à M. Wm Gasquet.

3o. Quatre lots de terre dans l'îlet borné par les rues des Magasins, Lafayette, Foucher et Girod, étant les Nos 2 et 12, 3 et 11, sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer.

Le lot No 2 a de face 19 pieds 8 pouces 3 lignes à la rue des Magasins, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 100 pieds.

Le lot No 12 est joint au No 2, dans le fond, et court jusqu'à la rue Foucher sur laquelle il a de face 19 pieds 8 pouces 6 lignes, sur une profondeur de 75 pieds, [illegible] 5 lignes sur un côté et 78 pieds 6 pouces et 3 lignes sur l'autre côté.

Le lot No 3 fait face à la rue des Magasins et joint le No 2, ayant les mêmes façade et profondeur.

Le lot No 11 est joint au No 3, dans le fond, et fait face à la rue Foucher, ayant les mêmes dimensions que le No 12 (auquel il est joint) excepté la ligne supérieure qui a une profondeur de 74 pieds 7 pouces.

4o Quatre lots de terre dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Lafayette, Foucher et Girod, désignés sur ledit plan, par les Nos 17, 16, 18 et 15.

Le lot No 17 a de face 23 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur entre lignes à peu près parallèles de 98 pieds, 9 pouces et 7 lignes sur un côté et 99 pieds 10 pouces et 3 lignes sur l'autre ligne et 30 pieds 6 pouces dans le fond.

Le lot No 16, est joint dans le fond au No 17 et va jusqu'à la rue Foucher sur laquelle il a 26 pieds 6 pouces sur une profondeur de 98 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles.

Le lot No 18 joint au No 17 et a une façade de 29 pieds 7 pouces et 4 lignes à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur du côté du dit No 17, de 99 pieds 10 pouces et 7 lignes, et 30 pieds 6 pouces dans le fond.

Le No 15 est joint dans le fond au No 18 et joint le No 16, et a la même dimension que le précédent et fait également façade sur la rue Foucher.

Toutes ces propriétés sont situées dans le centre du [illegible] de la 2de Municipalité de la Nouvelle Orléans, et [illegible]

VENDUES SANS RESERVE.

[illegible] de la vente: comptant.

[illegible] pardevant Wm Christy, notaire public [illegible] acquéreurs. Les titres devront être passés [illegible] sous dix jours de la date de l'adjudication.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau des encanteurs. 26 mars—3en10j